

OISEAUX DE YOUGOSLAVIE DEVENUS RARES OU MENACÉS D'EXTINCTION

PAR

R. KRONEISL-RUCNER (1)

Ornitologki Institut,
Ilirski trg. 9, Zagreb, Yougoslavie

La protection de l'avifaune méditerranéenne en Yougoslavie ne représente qu'une partie du vaste problème de la protection de l'ensemble de nos oiseaux. Les faits sont les mêmes dans la partie septentrionale du pays, en dehors de la région méditerranéenne. Ils sont par ailleurs identiques dans le cadre d'une famille (par exemple les oiseaux d'eau). Nous n'envisagerons cependant ici que les oiseaux appartenant à l'avifaune méditerranéenne.

La partie méditerranéenne de la Yougoslavie comprend toute la côte (Istrie, côte de Croatie, Dalmatie, côte du Monténégro), la totalité de la Macédoine ainsi qu'une partie de l'Herzégovine et du Monténégro. Dans leur ensemble, à l'exception de la Macédoine, ce sont des pays pauvres au point de vue agricole, ce qui est important quant à la protection des oiseaux.

Nous pouvons classer les problèmes auxquels nous avons à faire face en cinq catégories :

1. Protection des Passereaux;
2. Protection des Rapaces;
3. Protection des oiseaux d'eau;
4. Protection d'une espèce propre aux steppes;
5. Protection de l'avifaune de haute montagne.

1. Les Passereaux ne courent certes pour le moment aucun risque d'extinction, mais il est certain que leur nombre diminue. Cette évolution s'observe surtout dans certaines parties de la Croatie, où les dommages occasionnés aux cultures de céréales et aux vergers par certaines espèces sont fortement exagérés du fait du faible rendement

(1) Traduit de l'allemand par Jean Dorst.

agricole de ces régions (surtout les Embéridés, Sylviidés, Turdidés). De plus, leur chasse est pratiquée en automne et en hiver. Les oiseaux sont capturés à l'aide d'assommoirs (« pod placu »), un procédé local très employé, ou à l'aide de glu (procédé importé d'Italie). Les oiseaux pris à l'assommoir sont immédiatement achevés et sont utilisés pour l'alimentation, tandis que ceux qui sont capturés à la glu servent, soit à l'alimentation, soit comme oiseaux de cage. Les chasseurs tirent par ailleurs les oiseaux au fusil, pour l'alimentation. Les espèces qui pâtissent le plus sont les Alouettes (*Alauda arvensis*, *Lullula arborea*), les Étourneaux (*Sturnus vulgaris*), le Lorient (*O. oriolus*), les Merles (*Turdus merula*) et les Grives (*Turdus viscivorus* et *T. philomelos*), de même que quelques Fringillidés. On chasse principalement les espèces dont on peut tirer un grand nombre d'un seul coup de fusil.

Les mesures susceptibles de protéger ces oiseaux sont liées à la législation de la chasse. En Croatie, une disposition spéciale concerne la protection des Passereaux et les espèces utiles à l'agriculture ou aux forêts; toutes ces espèces sont protégées, même les Moineaux (sauf dans les pépinières, les jardins où ils peuvent occasionner de graves dégâts quand ils se multiplient d'une manière *exagérée*; mais même dans ce cas, il est nécessaire d'obtenir une autorisation spéciale de l'administration compétente). Cette réglementation n'est cependant que peu suivie et la majeure partie du public n'en a même pas connaissance. Des articles visant à sa diffusion ne sont que difficilement acceptés par la presse quotidienne.

Notre Institut envoie tous les ans une circulaire relative à la protection des oiseaux aux organes de presse les plus importants. Nos collaborateurs signalent les infractions graves, par exemple les cas de vente de Passereaux pour l'alimentation sur les marchés. Dans la ville de Split, par exemple, où la chasse à la glu est très courante, une section Ornithologique spéciale a été fondée, à titre d'essai; les membres capturent les oiseaux, les baguent, puis les relâchent; ils sont tenus d'assister aux réunions consacrées à la protection des oiseaux, et de construire des nichoirs et des abreuvoirs. Ils doivent, de plus, être abonnés au périodique mensuel « Priroda » (« La Nature »). Nous pourrions apprécier au bout de quelques années les résultats d'une telle action.

Il est évident que les migrateurs et les hivernants qui séjournent plus ou moins longtemps dans nos pays pâtissent également, mais une bonne partie des oiseaux méditerranéens nicheurs subissent des pertes sévères du fait qu'ils passent également l'hiver sur place. Les Passereaux qui nichent dans la broussaille et le maquis ne sont pas en danger sauf dans des cas occasionnels.

2. En Yougoslavie, les Rapaces sont protégés d'une manière générale, surtout les Vautours, les Aigles, les Faucons, les Buses, les Milans et les Rapaces nocturnes. Par exemple, d'après la législation en vigueur en Croatie, seules trois espèces ne sont pas protégées, à savoir *Accipiter nisus*, *A. gentilis* et *Circus aeruginosus*. Alors que, dans la partie nord du pays, le nombre des oiseaux de proie a diminué dans les temps récents, leur nombre était encore assez important avant la guerre dans la partie méditerranéenne. Ceci s'applique particulièrement aux Aigles et aux Vautours. Les districts méditerranéens sont de ce fait riches en oiseaux de proie et on devrait prêter une attention particulière à leur protection.

On considérera ici comme méditerranéens les Vautours (*Aegyptus monachus*, *Gyps fulvus*, *Neophron percnopterus* et *Gypaetus barbatus*); en raison de l'étendue de leur répartition, nous considérerons également les Aigles (*Aquila heliaca* et *A. chrysaetos*), de même que le Faucon lanier (*Falco biarmicus*).

De toutes les espèces mentionnées ci-dessus, le Gypaète est le plus menacé. Il niche en petit nombre en Macédoine, tandis que son ancienne aire de répartition en Herzégovine est douteuse. Ces oiseaux sont encore çà et là chassés comme trophées en dépit d'une interdiction rigoureuse et quelques-uns parviennent dans les jardins zoologiques. Pour montrer à quel point le danger d'extinction de ce Rapace est peu connu, nous citons l'article de l'ingénieur Davidovic, dans notre seul périodique consacré à la protection de la nature « Zastita Prirode » (« Protection de la Nature »), n° 10, 1957, dans lequel la liste des oiseaux nuisibles que l'on doit détruire sans aucune réserve commence par le Gypaète ! Ceci figure même dans le résumé français.

On mentionnera également parmi les espèces à protéger *Neophron percnopterus* et *Aegyptus monachus*; *Gyps fulvus* est encore assez abondant, mais mérite cependant notre attention. Des erreurs grossières sont commises dans le dénombrement de ces espèces. Quand par exemple on voit dans le ciel planer vingt Vautours fauves, nous parlons déjà d'un grand nombre, et ce ne sont pourtant que vingt individus. Le grand danger qui menace ces oiseaux découle de la lutte contre les loups. Ces carnivores occasionnent des pertes sévères au bétail dans les districts méditerranéens de la Yougoslavie (Macédoine, Monténégro, Herzégovine). On organise de ce fait une campagne de destruction à l'aide d'appâts empoisonnés. On dispose ces appâts en des lieux dégagés où les Vautours sont ensuite trouvés empoisonnés en grand nombre. On devrait disposer ces appâts en des lieux où ne vont pas les Vautours. Un autre danger provient du commerce

d'animaux. Les Vautours s'adaptent bien à la captivité où leur entretien est facile. Les jardins zoologiques étrangers privés et publics manifestent de ce fait un grand intérêt pour ces oiseaux. Ce sont surtout nos jardins zoologiques, un dans presque chaque grande ville, qui se livrent à ce commerce. Beaucoup considèrent même le commerce d'animaux comme leur activité principale. Les animaux sont exportés sans aucun contrôle, aussi bien les oiseaux protégés que ceux qui ne le sont pas, de même que les mammifères, les reptiles et les amphibiens.

Les grands aigles (*Aquila heliaca*, *A. chrysaetos*) sont concentrés dans le sud où ils sont abondants, alors qu'ils ne nichent que cà et là dans le nord. La situation est la même que pour les Vautours.

On organise dans notre pays des concours de chasse qui ont une action néfaste sur tous les Rapaces protégés, même sur les rares *Falco biarmicus* et *Accipiter badius*. Comme nos chasseurs ne savent pas bien, et souvent pas du tout, distinguer les espèces, toutes sont systématiquement détruites. Les becs font foi de la destruction et ceux-ci sont simplement comptés par les organisateurs sans être déterminés avec exactitude. Ces destructions ne sont pas seulement néfastes aux Rapaces protégés, mais modifient profondément l'équilibre naturel.

Les Chouettes sont en général protégées par leurs mœurs secrètes, mais le Grand Duc (*Bubo bubo*) est pourchassé en tant que trophée et pour sa valeur marchande.

3. La question de la protection des oiseaux de marais est d'importance et d'actualité dans la région méditerranéenne. Deux causes principales menacent tous les oiseaux propres aux marais méditerranéens : la pêche intensive sur presque toutes les étendues d'eau douce et les plans d'assèchement déjà en partie réalisés.

Du fait de la pêche intensive, le nombre des poissons diminue dans une grande proportion et, ce qui est peut-être plus important encore, la tranquillité des marais est gravement compromise. L'abattage des vieux saules tout comme le faucardage des roseaux sont eux aussi défavorables aux oiseaux.

Les plans d'assèchement prennent de plus en plus d'ampleur. La lutte pour la terre dans les districts méditerranéens se justifie certes vis-à-vis de la population. Les travaux ont déjà commencé dans les marais du bas Narenta (Neretva), de même que l'assèchement du Hutovo Blato en Herzégovine, célèbre dans toute l'Europe. Ces marais se trouvent dans des régions à agriculture peu développée en raison du manque de terres cultivables, ce qui fait que de gagner des terres fertiles est d'une grande importance pour l'amélioration du

standard de vie des habitants. Une situation analogue s'observe dans les marais de Macédoine. La pêche intensive menace surtout les lacs et les étangs; l'assèchement, les marais.

De tous les oiseaux d'eau, les Pélicans (*Pelecanus crispus*) sont les plus menacés. Ces oiseaux vivant en grandes colonies ont besoin avant tout de tranquillité, puis d'eaux riches en poissons. Toutes ces conditions disparaissent peu à peu; de plus dans les temps récents, nos Pélicans ont été mis en danger par l'action de divers parcs zoologiques qui ne les capturent pas seulement à leur propre usage, mais aussi pour la vente à l'étranger. On les capture sans aucun scrupule, sans que quiconque ait tenté une action pour leur protection.

Les Cigognes (*Ciconia ciconia*) et tous les autres oiseaux de marais subissent les mêmes dommages, surtout les Ardéidés. Une attention toute spéciale devrait être consacrée à *Platalea leucorodia*, *Plegadis falcinellus* et *Phalacrocorax pygmaeus*.

4. Dans les steppes cultivées de Macédoine vit l'Outarde canepetière *Otis tetrax*, objet d'une chasse intensive. Je suis d'avis que l'on devrait réglementer d'une manière rationnelle la chasse de cet oiseau.

5. Dans les montagnes de Macédoine vit une espèce rare, le Crave (*Pyrhacorax pyrrhacorax*), qui devrait être entièrement protégé en raison de ses effectifs très limités. Dans les mêmes régions se pose la question de la protection de *Montifringilla nivalis*. L'homme ne constitue cependant nullement un ennemi pour ces espèces, mais l'on devrait néanmoins s'en préoccuper.

D'après ce qui a été dit plus haut, il est nécessaire d'envisager la protection de l'avifaune méditerranéenne comme suit :

1° Veiller à ce que la législation concernant la protection des Passereaux et des oiseaux d'eau utiles à l'agriculture et aux forêts soit observée dans toute notre région méditerranéenne, spécialement sur la côte.

2° a) Lors de l'extermination de Loups par appâts empoisonnés, on devrait veiller à protéger les Rapaces susceptibles d'être attirés par les cadavres empoisonnés.

b) Organiser les concours de chasse de manière à ce que les espèces rares ne soient pas massacrées; de plus il convient, non d'exterminer, mais de limiter le nombre des espèces vraiment nuisibles (dans le cadre des dispositions légales). Entraîner les chasseurs à l'identification des Rapaces.

c) Interdire le commerce des Rapaces protégés ou du moins le limiter aux exemplaires nécessaires à nos jardins zoologiques.

3° a) Interdire le commerce des oiseaux d'eau protégés (comme 2° b).

b) Créer des réserves Ornithologiques à l'abri des travaux d'assèchement. Si ces lieux sont déjà modifiés en ce qui concerne la végétation, tenter de régénérer celle-ci.

c) Mettre en réserve des portions de rivages de lacs.

4° Rationaliser la chasse de la Canepetière (*Otis tetta*). Dénombrer ses populations et réglementer le nombre d'individus dont l'abattage est autorisé.

5° Protéger en particulier l'ensemble de l'avifaune de haute montagne.

J'espère qu'avec de telles mesures, on pourra au moins mettre l'avifaune méditerranéenne à l'abri d'une extinction totale. Certains points mériteraient sans doute d'être ultérieurement ajoutés à ce rapport.

De toutes manières, notre avifaune méditerranéenne est en danger, surtout ses représentants les plus caractérisés; il est de ce fait nécessaire de prendre des mesures immédiates pour sa conservation.

